

Les différents visages du chômage

Nathalie Noreau

Habituellement, lorsque l'on parle de chômage, on pense à celui des individus. Rarement fait-on état de celui qui touche les familles, lequel survient lorsque l'un de ses membres, qu'il soit le principal soutien financier ou non, perd son emploi. En pareil cas, les conséquences du chômage peuvent être toutes aussi graves qu'elles le sont lorsqu'il touche un seul individu. D'ailleurs, dès que le chômage s'installe au sein d'une famille, il appert que plus d'une personne s'en trouve affectée. Les conséquences qu'en subissent alors les membres sont généralement d'ordre psychologique et financier et se font sentir tant chez les enfants que chez les adultes.

À cet égard, il existe des statistiques permettant de produire un taux de chômage basé sur les familles plutôt que sur les individus. Statistique Canada recueille une telle information. En outre, l'organisme publie mensuellement et occasionnellement des estimations selon la composition de la famille et selon la situation familiale des membres à partir de diverses sources¹, mais ces taux sont rarement la cible de l'intérêt public, d'attention ou de débat.

L'objectif premier de cet article revêt donc un caractère didactique, en ce qu'il vise la présentation de taux de chômage basés sur la famille plutôt que sur les individus. L'étude souligne et explique à quel point l'usage de différentes sources de données, soient l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), peut produire

Nathalie Noreau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4607.

des taux de chômage différents pour les individus et les familles. En outre, elle évalue le nombre total de personnes «touchées» par le chômage lorsqu'un membre ou plus de la famille devient chômeur. De plus, afin de compléter le tableau, les personnes seules font l'objet d'une rapide analyse portant sur leur taux de chômage et le nombre d'entre elles ayant vécu une période de chômage. Finalement, l'article examine quel impact l'utilisation de deux sources de données peut avoir sur le calcul des taux de chômage provinciaux, tant pour les individus que pour les familles, de même que sur le classement des provinces en ce qui a trait à ces mesures.

Différents taux de chômage

La mesure du taux de chômage la mieux connue du public en général est celle basée sur les individus diffusée mensuellement par l'EPA. Cette mesure représente le nombre de chômeurs de 15 ans et plus pendant la période de référence en pourcentage de la population active du même groupe d'âge durant cette même période (voir *Différences entre les deux périodes de référence*). Le taux de chômage d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, etc.) est le nombre de chômeurs appartenant à ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce même groupe (voir *Définitions*).

Cette définition du taux de chômage des individus s'exprime mathématiquement comme suit :

$$TC_{IND} = \frac{\text{Nombre d'individus de 15 ans et plus en chômage}}{\text{Nombre d'individus de 15 ans et plus dans la population active}}$$

Une personne est considérée comme étant en chômage lorsque, au cours de la semaine de référence :

- elle était sans emploi, avait activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et était prête à travailler;

ou

- elle n'avait pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais avait été mise à pied et était prête à travailler (les personnes ne sont classées parmi les travailleurs mis à pied que lorsqu'elles prévoient reprendre leur emploi, ce qu'on appelle une mise à pied temporaire);

ou

- elle n'avait pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devait commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et était prête à travailler.

Un autre taux de chômage, moins bien connu, mais publié chaque mois par Statistique Canada par le biais de l'Enquête sur la population active, est celui relatif aux familles.

Le taux de chômage des familles se définit comme étant le nombre moyen de familles ayant été touchées par le chômage au cours de la période de référence, en proportion du nombre moyen de familles dont au moins un membre était dans la population active durant cette même période (voir *Calcul du taux de chômage des familles selon l'EFC*). Mathématiquement, cette définition s'exprime comme suit :

Différences entre les deux périodes de référence

Période utilisée par l'EPA

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée chaque mois, durant une période de référence précise, à raison de 12 fois par année. Cette période de référence est généralement celle où tombe le 15 du mois et dure toute la semaine. Les répondants demeurent dans l'échantillon de l'enquête pour une durée de six mois et sont ensuite remplacés par un groupe de répondants similaires et représentatifs. Finalement, le taux de chômage annuel de l'EPA représente la moyenne des 12 taux observés mensuellement durant l'année en question.

Période utilisée par l'EFC

L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) est menée une fois l'an, au mois d'avril, en supplément à l'EPA. La période de référence de cette enquête est l'année précédant sa tenue. Les données recueillies concernent en majeure partie les sources de revenu des répondants et touchent

également l'expérience de travail et le chômage chez les individus et les familles durant toute l'année. Les statistiques sur le chômage des familles recueillies par l'entremise de cette enquête diffèrent donc considérablement de celles tirées de l'EPA. Cette différence tient à la période de référence qui, dans le cas de l'EFC, couvre l'année entière (les 52 semaines), contrairement à 12 relevés mensuels dans le cas de l'EPA. Comme l'EFC tient compte de l'expérience sur le marché du travail au cours de toute l'année, la probabilité qu'un individu ou un membre d'une famille soit touché par le chômage sera inévitablement plus grande qu'elle ne le sera dans le cas des 12 observations mensuelles diffusées par l'EPA².

Dans cet article, les données de l'EPA et de l'EFC se rapportent aux mêmes années; par exemple, les données de 1993 ont été recueillies durant cette même année pour l'EPA, alors qu'elles ont été collectées en avril 1994 pour l'EFC.

$$TC_{FAM} = \frac{\text{Nombre de familles dont au moins un membre est en chômage}}{\text{Nombre de familles dont au moins un membre est dans la population active}}$$

Le taux de chômage des personnes seules se définit comme étant le nombre moyen de personnes seules en chômage au cours de la période de référence, en proportion du nombre moyen de personnes seules dans la population active durant cette même période. Mathématiquement, cette définition s'exprime comme suit :

$$TC_{P. SEULES} = \frac{\text{Nombre de personnes seules en chômage}}{\text{Nombre de personnes seules dans la population active}}$$

Les définitions de chômage et de population active s'appliquent à la famille (ainsi qu'aux personnes

seules) sont exactement les mêmes que celles mentionnées ci-dessus pour les individus, à l'exception du fait que ces derniers doivent faire partie intégrante d'une famille ou doivent vivre seuls.

Les taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules sont diffusés chaque mois par l'EPA. À titre d'exemple, on observe, en 1993, un taux moyen de 11,2 % pour les individus et de 18,0 % pour les familles. On peut ainsi voir à quel point une même source de données peut présenter des différences lorsque l'on compare le taux de chômage des individus avec celui des familles (un écart de 6,8 points de pourcentage dans ce cas-ci). De même, le taux de chômage des personnes seules s'élevait à 12,9 % en 1993, soit 1,7 point de pourcentage supérieur à celui des individus, et 5,1 points de pourcentage inférieur à celui des familles (tableau 1).

Quels sont ces taux?

Deux questions viennent maintenant à l'esprit. Comment les taux de chômage des deux sources se comparent-ils, tant sur le plan des individus que des familles et des personnes seules? Et quel est l'impact des changements survenant au sein de l'activité économique sur les taux calculés à partir des deux sources de données?

Afin de bien cerner l'impact qu'ont eu sur les taux de chômage les cycles économiques qui ont jalonné les 15 dernières années, quatre années charnières ont délibérément été sélectionnées pour constituer la base de l'analyse. À cet égard, 1980 et 1989 représentent des périodes de fin d'expansion, alors que 1983 et 1993 sont des années de début d'expansion (graphique A).

Peu importe la source de données, les taux de chômage calculés sont, comme prévu, plus élevés

Définitions

Individu : S'entend d'une personne seule ou faisant partie intégrante d'une famille. L'individu constitue l'unité de mesure pour le calcul du taux de chômage officiel.

Population active : Elle comprend les membres de la population civile hors institution âgés de 15 ans et plus qui avaient un emploi (personnes occupées) ou étaient en chômage pendant la semaine de référence.

Famille : La définition de la famille utilisée tout au long de cet article est celle de la famille dite économique. Ce type de famille est formée d'un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement, qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Ces personnes peuvent partager le même logement avec d'autres familles ou avec des personnes seules.

Personnes seules : Personnes qui vivent seules ou qui ne sont pas apparentées à une autre personne habitant le même logement.

Calcul du taux de chômage des familles selon l'EFC

Le taux de chômage des familles calculé à partir des données de l'EFC a été construit d'une façon particulière. Tout d'abord, on a isolé le nombre de familles au sein desquelles aucun membre n'a connu de période de chômage au cours de l'année, et dont au moins un membre était occupé. Ensuite, ce nombre a été soustrait du nombre de familles dont au moins un membre était dans la population active, ce qui donne le nombre de familles faisant partie de la population active et ayant été touchées au moins

une fois par le chômage durant cette même année. Finalement, le résultat a été divisé par le nombre de familles qui comptaient au moins un membre dans la population active.

Les expressions mathématiques du taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules utilisées pour calculer les taux à partir des données de l'EFC sont les mêmes que celles utilisées pour l'EPA. La seule différence entre ces taux se situe au niveau de la période de référence.

pour les familles que pour les individus, le taux des familles représentant plus de 1,5 fois celui de ces derniers. La raison de cet écart est simple et tient essentiellement au fait qu'étant donné qu'une famille se compose de deux personnes ou plus, la probabilité qu'elle soit touchée par le chômage est plus élevée, et ce quelle que soit la période de référence utilisée. Les possibilités qu'une famille soit touchée par le chômage s'accrois-

sent donc avec le nombre de membres qu'elle compte au sein de la population active.

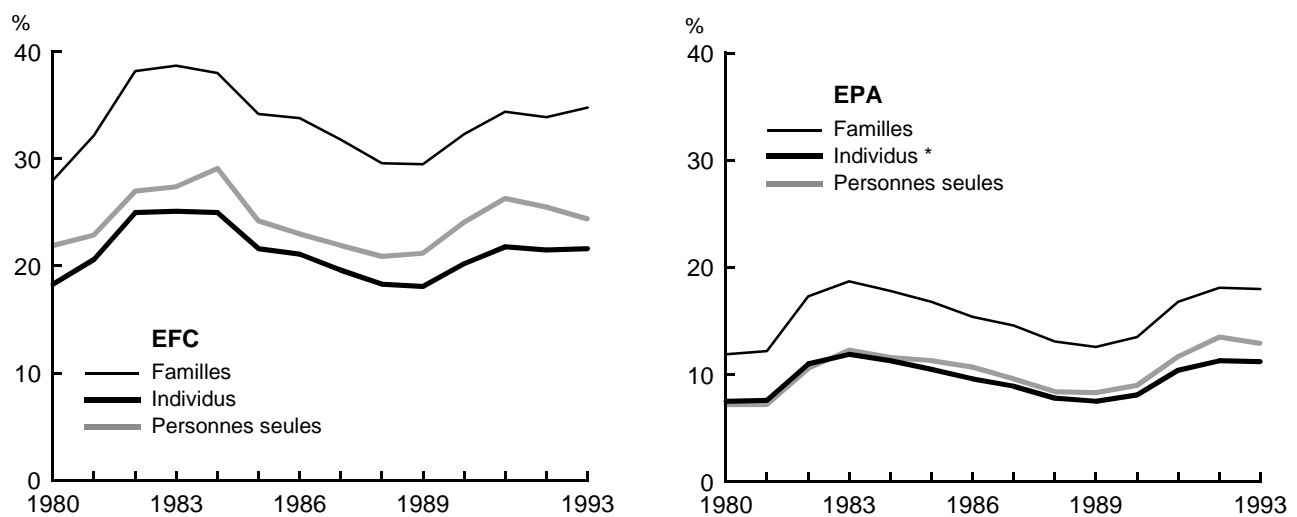
De plus, tant pour les individus que pour les familles, les taux de chômage sont plus élevés dans l'EFC que dans l'EPA. Par exemple, le taux de chômage des individus calculé à partir des données de l'EFC en 1993 était de 21,6 %, ce qui est beaucoup plus élevé que celui tiré de l'EPA (11,2 %). En

outre, selon l'EFC, plus d'une famille sur trois (34,8 %) était touchée par le chômage, comparativement à un taux de 18,0 % selon les données de l'EPA (tableau 1). Le taux de chômage des individus d'après l'EFC excède également celui de l'EPA. Cet écart tient aux différentes périodes de référence des deux enquêtes.

Finalement, les taux de chômage des deux sources sont évidemment très sensibles aux fluctuations des cycles économiques. En fait, les taux augmentent lors de conditions économiques défavorables et diminuent durant les périodes de prospérité (graphique A). Toutefois, l'amplitude de la courbe des taux de chômage de l'EFC est légèrement plus grande qu'elle ne l'est pour la courbe des taux de l'EPA. De plus, les points de retournement jalonnant les séries provenant de l'EFC apparaissent comme étant plus lents à se manifester, et ce probablement en raison des différentes périodes de référence.

Graphique A

L'amplitude des courbes de taux de chômage de l'EFC est plus grande que celle observée au sein de l'EPA.



Sources : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la population active (EPA)
* Taux de chômage officiel.

Tableau 1
Taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules selon l'EPA et l'EFC

	EPA *†	EFC **
	%	
Individus		
1980	7,5	18,3
1983	11,9	25,1
1989	7,5	18,1
1993	11,2	21,6
Familles		
1980	11,9	28,0
1983	18,7	38,7
1989	12,6	29,5
1993	18,0	34,8
Personnes seules		
1980	7,2	21,9
1983	12,3	27,4
1989	8,3	21,2
1993	12,9	24,4

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

* Moyenne de 12 semaines de référence.

** Porte sur une année entière.

† Les nombres pour les individus sont publiés annuellement dans Statistiques chronologiques sur la population active (n° 71-201-XPB au catalogue).

Un bref coup d'oeil aux taux de chômage des personnes seules révèle des résultats se situant entre les taux des individus et ceux des familles. La principale raison expliquant cette observation est la présence marquée de jeunes (entre 15 et 24 ans) au sein de ce groupe de personnes ne faisant pas partie de familles, lesquels jeunes ont des taux de chômage généralement supérieurs à la moyenne canadienne. En outre, le taux observé pour les personnes seules se trouve en-deçà de celui des familles, puisque, comme on l'a déjà mentionné, la probabilité que ces familles soient touchées par le chômage augmente avec le nombre de membres que comptent ces familles dans la population active. Par ailleurs, les taux de chômage des personnes vivant seules réagissent comme prévu aux cycles économiques, quelle que soit la source de données utilisée.

Le chômage touche-t-il un grand nombre de personnes?

Lorsqu'une famille est touchée par le chômage, il appert que plus d'une personne en ressent les conséquences. En fait, le nombre de personnes touchées excède le nombre de membres directement aux prises avec cette réalité.

Ici encore, la différence dans les périodes de référence utilisées pour les deux enquêtes se reflète dans les données. En effet, le nombre d'individus touchés par le chômage au cours de toute une année est largement supérieur (plus du double) à celui observé à partir d'une moyenne de 12 valeurs mensuelles (tableau 2). À titre d'exemple, en 1993, on comptait 1 649 000 individus ayant connu une période de chômage selon l'EPA, alors que l'EFC en dénombrait 3 503 000, soit plus du double. Ainsi, on peut voir qu'en considérant une année

entière, on réussit à estimer l'ensemble des individus ayant été touchés par le chômage, ne serait-ce que pendant une semaine.

Peu importe la source de données considérée, le nombre de membres que l'on retrouve au sein des familles aux prises avec le chômage est plus de 1,5 fois supérieur (et même 1,8 fois dans certains cas) au nombre d'individus sans emploi durant une certaine période³. Ainsi, en 1993, 3 503 000 individus dénombrés d'après l'EFC avaient connu une période de chômage, comparativement à 6 077 000 membres de familles se trouvant directement ou indirectement touchés par le chômage, puisque au moins un membre de ces familles avait été en chômage durant cette même année. De ce nombre, 2 914 000 membres de familles étaient effectivement sans emploi; il découle donc de ce résultat qu'environ la moitié des membres de ces familles étaient indirectement touchés par le chômage (3 163 000 personnes).

Finalement, en ajoutant le nombre de personnes seules ayant été en chômage au nombre de personnes membres des familles touchées, on obtient un aperçu du nombre de personnes aux prises avec le chômage au Canada pour les années observées. Selon l'EPA, le chômage a touché 2 831 000 personnes en 1993, alors qu'on en dénombrait 6 666 000 par le biais de l'EFC⁴.

Un classement des provinces changeant selon la source de données utilisée

Un coup d'oeil aux taux de chômage calculés à l'échelle provinciale selon l'EFC dévoile des résultats intéressants. Par exemple, en 1993, les provinces étaient presque sur un pied d'égalité lorsque l'on compare le taux de chômage

Tableau 2
Nombre de personnes touchées par le chômage

	EPA *	EFC **
	en milliers	
1980		
Individus †	900	2 430
Nombre total de personnes touchées par le chômage	1 703	4 923
Personnes dans les familles	1 588	4 526
Personnes en chômage	785	2 033
Autres membres de la famille	803	2 493
Personnes seules	115	397
1983		
Individus †	1 504	3 504
Nombre total de personnes touchées par le chômage	2 678	6 877
Personnes dans les familles	2 467	6 360
Personnes en chômage	1 293	2 987
Autres membres de la famille	1 174	3 373
Personnes seules	211	517
1989		
Individus †	1 065	2 829
Nombre total de personnes touchées par le chômage	1 919	5 387
Personnes dans les familles	1 747	4 924
Personnes en chômage	893	2 366
Autres membres de la famille	854	2 558
Personnes seules	172	463
1993		
Individus †	1 649	3 503
Nombre total de personnes touchées par le chômage	2 831	6 666
Personnes dans les familles	2 553	6 077
Personnes en chômage	1 371	2 914
Autres membres de la famille	1 182	3 163
Personnes seules	278	589

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

* Moyenne de 12 semaines de référence.

** Porte sur une année entière.

† Somme des personnes en chômage vivant seules ou dans des familles; les nombres basés sur l'EPA sont publiés annuellement dans Statistiques chronologiques sur la population active (n° 71-201-XPB au catalogue).

des individus à celui des familles. Ainsi, les plus hauts taux observés provenaient des provinces de l'est du pays, alors que les plus faibles étaient associés à celles de l'ouest (graphique B).

De plus, qu'il s'agisse des individus ou des familles, les taux de chômage tirés de l'EFC sont approximativement le double de ceux calculés à l'aide des données de l'EPA. Cette observation s'applique tant aux provinces où les taux sont très élevés qu'à celles où ils sont les plus faibles. Par exemple, selon l'EFC, Terre-Neuve présentait en 1993 des taux de 44,1 %

et de 63,1 % pour les individus et les familles, alors que selon l'EPA ces taux étaient respectivement de 20,1 % et de 29,8 %. En contrepartie, la Saskatchewan, dont les taux de chômage sont les plus faibles au Canada, a connu en 1993 des taux de 16,3 % pour les individus et de 26,5 % pour les familles selon l'EFC, comparativement à des taux respectifs de 8,0 % et de 13,0 % selon l'EPA.

Les mesures du chômage produites n'ont pas pour unique but de déterminer si le chômage est en hausse ou en baisse. Elles peuvent aussi servir à établir des comparai-

sons entre différents groupes, autrement dit, à construire des taux de chômage relatifs. L'intérêt que suscitent de telles mesures relatives du chômage provient souvent d'un désir d'élaborer des politiques et des programmes, lesquels visent plus précisément les groupes sévèrement touchés par les difficultés liées au marché du travail. C'est pourquoi on s'intéresse ici à la comparaison des taux de chômage provinciaux pour 1993. Ainsi, en attribuant un rang à chaque province en fonction de son taux de chômage calculé à partir de l'EPA, on est en mesure d'évaluer l'impact de l'utilisation de l'EFC en observant le changement dans la position relative des provinces les unes par rapport aux autres (tableau 3).

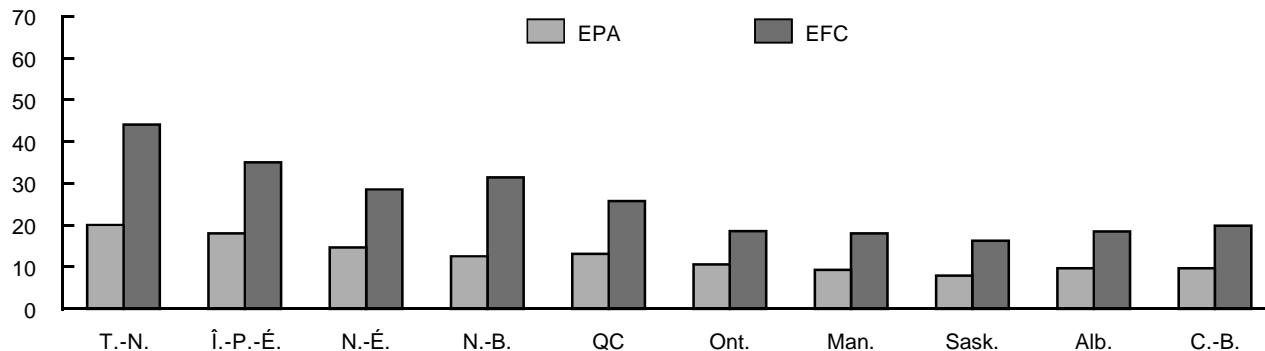
Tout d'abord, pour certaines provinces, soient Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Saskatchewan, le classement demeure le même, tant pour le taux de chômage des individus que pour celui des familles, que l'on considère l'EPA ou l'EFC. D'un autre côté, il semble que le classement de certaines provinces se trouve modifié par l'usage des taux calculés à partir de l'EFC. Ainsi, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario se classent de façon plus favorable lorsque l'on considère le taux de chômage des individus d'après l'EFC plutôt que d'après l'EPA. Le taux pour la famille demeure cependant le même, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, pour laquelle il y a amélioration de la situation.

On observe toutefois l'inverse au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, où l'usage de l'EFC fait reculer le rang de ces provinces, tant sur la base du taux de chômage des individus que de celui des familles. Notamment, le Nouveau-Brunswick perd du terrain quant au taux des individus (passant du 6^e au 8^e rang) et quant au taux des familles, en passant du 7^e au 8^e rang.

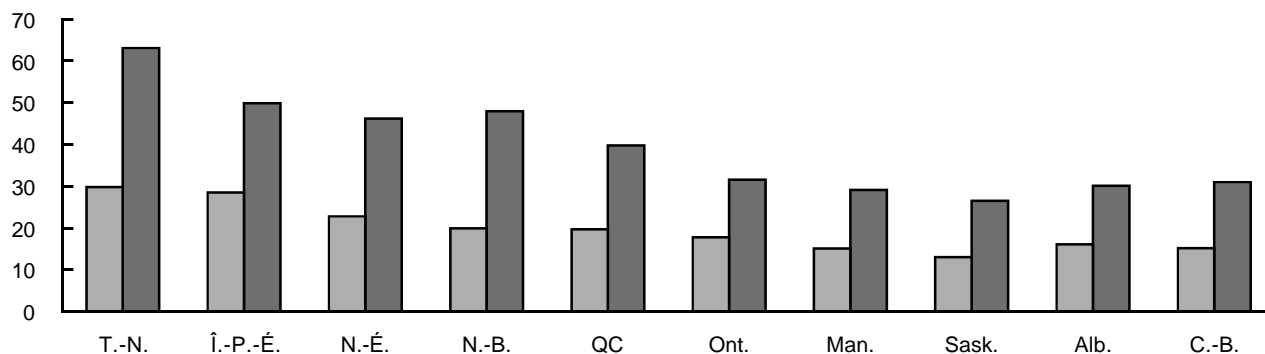
Graphique B

En 1993, les taux de chômage calculés à partir de l'EFC étaient supérieurs à ceux de l'EPA.

Taux des individus * (%)



Taux des familles (%)



Sources : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la population active (EPA)

* Le taux tiré de l'EPA est le taux de chômage officiel.

Les taux de chômage provinciaux utilisés dans la présente analyse sont disponibles à l'annexe A. Sont aussi présentés à l'annexe B les taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules selon l'âge et le sexe.

Sommaire

Lorsqu'un individu perd son emploi, rarement pense-t-on au fait que toute sa famille peut s'en ressentir. De plus, le risque qu'une

famille soit touchée par le chômage augmente en fonction du nombre de membres qui la composent et qui font partie de la population active; d'où un taux de chômage plus élevé au sein des familles que chez les individus. En outre, les personnes seules ont un taux de chômage se situant majoritairement entre celui des individus et celui des familles, ce groupe étant composé d'un grand nombre de jeunes vivant seuls et enregistrant de hauts taux de chômage.

D'autre part, maintes fois a-t-on mentionné dans cet article l'impact que peut avoir, sur le calcul du taux de chômage, un changement dans la période de référence au cours de laquelle les données utilisées ont été recueillies. Ainsi, partant de l'EPA, dont la période de référence se compose d'une moyenne de 12 semaines (à raison d'une par mois), on obtient un taux de chômage beaucoup plus faible qu'en utilisant les données de l'EFC, lesquelles portent sur une période d'une

Tableau 3

Classement * des taux de chômage des provinces selon l'EPA et l'EFC, 1993

	Individus		Familles	
	EPA **	EFC †	EPA **	EFC †
Terre-Neuve	10	10	10	10
Île-du-Prince-Édouard	9	9	9	9
Nouvelle-Écosse	8	7	8	7
Nouveau-Brunswick	6	8	7	8
Québec	7	6	6	6
Ontario	5	4	5	5
Manitoba	2	2	2	2
Saskatchewan	1	1	1	1
Alberta	3	3	4	3
Colombie-Britannique	4	5	3	4

Sources : *Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)*

* Le rang 1 correspond au taux de chômage le plus bas et le rang 10, au plus élevé.

** Moyenne de 12 semaines de référence.

† Porte sur une année entière.

année complète sans interruption, et ce tant pour les individus que pour les familles et les personnes seules. Par ailleurs, il semble que tous ces taux de chômage soient sensibles aux variations du cycle économique. De plus, le nombre de personnes touchées par le chômage lorsqu'au moins un membre d'une famille perd son emploi est plutôt impressionnant, particulièrement quand les données de l'EFC sont utilisées, puisque ce nombre est largement plus du double de celui provenant de l'EPA.

Finalement, les taux de chômage calculés à l'échelle provinciale révèlent qu'une forte différence prévaut entre les données des deux sources. En effet, quelle que soit la province observée, les taux tirés de l'EFC sont toujours environ deux fois plus élevés que ceux de l'EPA. En outre, le classement de plusieurs provinces quant à leurs taux de chômage se trouve modifié lorsque ces taux sont calculés selon l'EPA, et ensuite comparés à ceux obtenus de l'EFC. □

■ Notes

1 Voir *La population active* (publication mensuelle, n° 71-001-XPB au catalogue) et *Moyennes annuelles de la population active 1981-1988 et 1989-1994* (publication hors série, n° 71-529-XPB au catalogue).

2 Il convient de mentionner que les estimations recueillies par le biais de l'EFC sont basées sur des événements s'étant déroulés jusqu'à une période de 16 mois précédant le moment où les répondants ont été interrogés. De ce fait, les questions utilisées pour mesurer l'emploi et les périodes de chômage ne peuvent être aussi détaillées que celles utilisées par l'EPA.

3 Étant donné que les familles comptent deux membres ou plus, on aurait pu s'attendre à ce que le nombre de membres touchés par le chômage représente plus du double du nombre d'individus ayant été en chômage durant l'année. Ce n'est cependant pas ce que l'on observe ici, puisque, peu importe le nombre de membres expérimentant une période de chômage, une famille n'est comptabilisée qu'une seule fois pour une même année.

4 À titre de comparaison, 9,8 % de la population du Canada était touchée par le chômage en 1993 selon l'Enquête sur la population active. Ce ratio s'élevait à 23,0 % d'après les résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Ces proportions ont été calculées à l'aide des estimations de la population canadienne au 1^{er} juillet 1993.

■ Documents consultés

STATISTIQUE CANADA. *Guide d'utilisation des données de l'Enquête sur la population active*, n° 71-528-XPB au catalogue, Ottawa, 1992.

---. *Statistiques démographiques trimestrielles*, n° 91-002-XPB au catalogue, vol. 9, n° 2, Ottawa, octobre 1995.

Annexe A Taux de chômage selon la province

	EPA *				EFC **			
	1980	1983	1989	1993	1980	1983	1989	1993
	%							
Terre-Neuve								
Individus	13,2	18,8	15,7	20,1	40,7	47,0	41,4	44,1
Familles	19,0	25,9	23,9	29,8	54,2	61,8	58,9	63,1
Personnes seules	8,6	11,0	10,1	14,3	44,9	22,2	29,2	33,5
Île-du-Prince-Édouard								
Individus	10,8	12,4	14,0	18,1	31,9	41,2	32,7	35,1
Familles	15,8	19,4	23,2	28,5	53,9	57,3	51,2	49,9
Personnes seules	10,9	12,6	12,7	20,6	11,2	55,6	27,8	42,6
Nouvelle-Écosse								
Individus	9,7	13,1	9,8	14,7	24,4	29,8	24,4	28,6
Familles	14,8	19,7	15,5	22,8	36,3	43,8	38,7	46,2
Personnes seules	7,6	8,9	8,8	14,5	21,1	25,3	22,7	22,9
Nouveau-Brunswick								
Individus	11,1	14,8	12,4	12,6	30,2	35,1	28,4	31,5
Familles	15,7	21,7	19,1	19,9	42,5	45,5	43,0	48,0
Personnes seules	10,7	12,2	11,1	13,5	25,4	33,0	27,5	31,5
Québec								
Individus	9,9	14,0	9,3	13,2	22,7	29,3	22,5	25,8
Familles	14,7	20,5	14,2	19,7	33,3	43,0	34,5	39,8
Personnes seules	10,9	15,5	12,3	16,5	25,1	33,1	27,9	30,2
Ontario								
Individus	6,9	10,4	5,1	10,6	14,7	20,7	13,0	18,6
Familles	11,6	17,6	9,5	17,8	23,4	34,4	23,2	31,6
Personnes seules	6,4	10,0	5,3	11,5	18,2	24,0	15,8	19,6
Manitoba								
Individus	5,5	9,5	7,6	9,3	15,7	20,0	16,9	18,1
Familles	9,0	15,7	12,8	15,1	23,7	32,7	25,6	29,1
Personnes seules	6,6	10,0	8,0	11,8	20,0	23,3	27,5	23,8
Saskatchewan								
Individus	4,4	7,4	7,5	8,0	12,6	18,5	15,7	16,3
Familles	6,9	11,5	12,6	13,0	19,0	29,3	25,6	26,5
Personnes seules	5,4	9,5	7,4	10,1	22,6	22,0	17,6	20,9
Alberta								
Individus	3,8	10,7	7,3	9,7	14,1	23,2	16,3	18,5
Familles	6,2	16,7	12,2	16,1	20,8	34,8	27,6	30,1
Personnes seules	4,5	12,3	8,2	10,6	22,5	25,7	20,0	22,9
Colombie-Britannique								
Individus	6,8	13,9	9,1	9,7	18,5	28,0	19,7	19,9
Familles	11,1	21,0	15,1	15,2	29,1	43,2	30,6	31,0
Personnes seules	6,5	15,2	9,5	12,8	24,5	30,8	23,5	27,4

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

* Moyenne de 12 semaines de référence.

** Porte sur une année entière.

Annexe B Taux de chômage selon l'âge et le sexe

Âge		EPA *				EFC **			
		1980	1983	1989	1993	1980	1983	1989	1993
%									
Les deux sexes									
15 à 24 ans	Individus	13,1	19,7	11,2	17,7	26,2	33,8	21,4	24,3
	Familles	17,2	26,4	18,5	25,4	48,0	56,9	43,5	53,4
	Personnes seules	9,4	15,6	8,9	15,1	32,8	34,9	24,5	29,9
25 à 34 ans	Individus	6,6	11,8	8,0	11,8	19,9	27,7	21,8	26,3
	Familles	9,8	16,9	12,4	17,4	28,8	40,2	33,8	37,5
	Personnes seules	6,2	12,0	7,5	12,0	19,8	28,9	23,4	27,0
35 à 44 ans	Individus	5,0	8,6	6,2	9,4	14,7	20,7	15,9	19,9
	Familles	11,1	16,9	12,0	16,9	26,1	33,6	26,5	32,3
	Personnes seules	6,2	11,4	9,6	13,0	18,3	24,0	19,0	22,6
45 à 54 ans	Individus	4,8	7,6	5,2	8,4	12,3	18,5	13,4	17,0
	Familles	14,7	22,2	13,4	19,4	29,1	43,4	29,0	34,3
	Personnes seules	8,2	11,9	8,8	13,7	14,5	25,6	18,5	21,1
55 à 64 ans	Individus	4,5	8,1	6,3	9,6	10,0	17,8	14,1	18,6
	Familles	12,0	18,8	12,0	18,4	24,0	37,7	27,8	35,2
	Personnes seules	5,4	9,3	8,8	12,3	10,5	18,5	16,3	18,3
Hommes									
15 à 24 ans	Individus	13,6	22,2	12,3	20,2	27,5	36,7	23,9	28,5
	Familles	16,6	25,9	18,4	24,1	48,6	57,2	43,4	54,2
	Personnes seules	10,5	19,2	10,2	17,6	35,4	39,7	29,9	38,5
25 à 34 ans	Individus	6,0	12,2	7,4	12,5	19,4	29,9	22,9	29,4
	Familles	9,5	16,5	11,9	16,6	29,2	40,6	34,0	37,5
	Personnes seules	7,1	14,6	8,5	13,7	21,7	33,6	27,4	31,6
35 à 44 ans	Individus	4,3	8,2	5,6	9,5	13,9	20,6	15,0	20,5
	Familles	10,7	16,2	11,6	16,2	26,1	33,5	26,1	32,0
	Personnes seules	7,1	13,1	10,3	15,1	20,2	25,6	21,1	26,4
45 à 54 ans	Individus	4,1	7,4	4,8	8,2	11,7	19,6	12,9	17,9
	Familles	14,2	21,9	13,1	18,7	28,5	43,0	28,6	34,5
	Personnes seules	9,7	15,3	10,8	16,2	12,5	34,0	23,3	23,9
55 à 64 ans	Individus	4,3	8,2	6,4	9,9	9,7	19,0	14,6	19,8
	Familles	11,8	18,5	12,0	17,7	22,8	36,1	26,9	34,5
	Personnes seules	6,9	11,9	12,6	15,2	12,7	24,0	23,7	20,5
Femmes									
15 à 24 ans	Individus	12,5	16,8	10,0	14,9	24,7	30,5	18,8	19,9
	Familles	20,9	28,8	18,8	27,1	40,5	54,8	43,9	50,6
	Personnes seules	8,3	11,7	7,5	12,4	29,6	28,5	18,5	20,5
25 à 34 ans	Individus	7,6	11,3	8,7	10,9	20,4	24,9	20,5	22,6
	Familles	13,4	19,9	14,6	19,7	23,5	34,5	31,7	37,9
	Personnes seules	4,7	7,7	5,7	9,0	16,7	21,2	16,6	18,8
35 à 44 ans	Individus	6,1	9,1	6,9	9,2	15,9	20,9	16,9	19,3
	Familles	16,8	23,2	14,3	19,3	25,8	34,5	30,6	34,3
	Personnes seules	4,4	8,0	8,4	9,0	13,7	20,6	15,5	14,3
45 à 54 ans	Individus	6,1	8,0	5,9	8,6	13,3	16,7	13,9	15,8
	Familles	21,1	25,4	15,3	23,1	34,7	46,4	32,2	32,7
	Personnes seules	6,2	7,3	6,2	10,6	16,7	14,5	12,7	16,8
55 à 64 ans	Individus	5,1	7,9	6,1	9,3	10,6	15,7	13,1	16,9
	Familles	15,2	23,0	12,7	24,2	36,5	54,1	36,4	41,9
	Personnes seules	4,4	7,4	5,4	9,7	9,0	14,5	9,5	16,1

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

* Moyenne de 12 semaines de référence.

** Porte sur une année entière.